



BRIE INFOS

N°2 - Juin 2022

DATES À RETENIR !

Don du sang

Vendredi 3 juin de 12h à 16h30,
Les 16 et 17 Aout de 14h30 à 19h
salle du chêne jaune à Janzé
Réservation sur RDV sur
dondesang.efs.sante.fr

Elections Législatives

Dimanche 12 et 19 Juin 2022
Bureau de vote ouvert de 8h à 18h

Festival Rock'n'fées + Feu d'artifice

Parking du Baïona / plan d'eau
Samedi 18 juin – 18h



Cette soirée organisée par le Baïona, se déroulera en partenariat avec le Comité des fêtes de Brie qui tirera son traditionnel feu d'artifice au plan d'eau vers 23h.

Théâtre spectacle d'ombres au son du Gamelan



Samedi 2 juillet à 10h - gratuit
Salle Abri de l'Isse

LE MOT DU MAIRE

Bonjour,

En séance du conseil municipal du 30 mars dernier, le budget principal a été voté pour un montant total de 972 872,65 € en section de fonctionnement et de 485 078,45 € en section d'investissement.

Les subventions aux associations ont été votées en Conseil Municipal du 23 mai pour un montant total de 9 589,03€.

Un festival va avoir lieu sur le parking Valentin, organisé par le Baïona le 18 juin. Plusieurs groupes sont attendus et une restauration est prévue sur place. La circulation sera difficile et le stationnement compliqué lors de cet évènement. Nous vous remercions de votre compréhension.

Des aménagements analysés en réunion du COPIL sécurité routière sont prévus cet été sur le parking de l'Abri de L'Isse, rue du prieuré et sur la rue Charlemagne. Il y aura quelques inconvénients de circulation sur ces sites durant la modification de circulation, comme évoqué lors de la réunion publique du 4 mars 2022.

L'installation d'un panneau d'information numérique va avoir lieu prochainement. Il sera mis en place en face du Baïona pour être visible de la rue de Bretagne et de la rue d'Anjou.

La baignade de la base de loisirs de la Vallée de L'Isse est reconduite cette année et sera surveillée du 19 juin au 15 Août.

En dehors de cette période, la baignade est interdite et le site doit être respecté pour pouvoir continuer à profiter de cet environnement naturel riche pour notre commune.

Pour rappel, la pêche et la baignade des animaux sont interdites car elles mettent en péril les analyses réalisées tous les quinze jours par l'ARS (Agence Régionale de Santé), qui nous autorise la baignade. Les résultats sont affichés à l'entrée du site.

Pour information, chaque Français(es) dès 16 ans doit faire le *recensement citoyen obligatoire* pour ensuite participer à la JDC (*journal de défense et citoyenneté*). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.

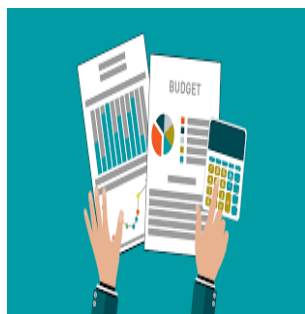
En vous remerciant,

Bruno PELLETIER, Maire

BUDGET COMMUNAL

VOTE DU BUDGET

Lors de la réunion de conseil du lundi 30 mars 2022, le Conseil Municipal a adopté les différents budgets primitifs qui s'équilibrent comme suit :



	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement	Dépenses investissement	Recettes investissement
Budget général	972 872,65 €	972 872,65 €	485 078,45 €	485 078,45 €
Budget assainissement	68 847,01 €	68 847,01 €	48 962,55 €	48 962,55 €
Budget Coteau Sud 3	100 000,00 €	100 000,00 €	0 €	0 €
Budget « Le Lomet »	75 005,00 €	75 005,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €

M. le Maire rappelle qu'il n'est plus possible pour le Conseil municipal de délibérer sur le vote des taux de la taxe d'habitation, le taux de TH est fixe jusqu'en 2022. Après suppression de la taxe par l'Etat, la commune se verra attribuer une compensation basée sur le montant de la taxe de 2017.

Pour rappel, le taux de TFPB 2021 :

- le taux TFPB communal 2020 était de 16.28%
- auquel s'ajoutait le taux TFPB 2020 du département d'Ille et Vilaine soit 19.90%

Ainsi le nouveau taux de référence TFPB 2021 était de 16.28% + 19.90% soit **36.18%**.

Ce "nouveau" taux TFPB 2021 ne traduit pas de hausse de la fiscalité car il émane simplement du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département d'Ille-et-Vilaine, pour compenser la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cela ne change donc rien pour le contribuable si ce n'est que sur l'avis de taxe foncière, la colonne "département" a disparu.

Le Conseil Municipal a voté une augmentation du taux TFPB de 0.5%, soit un taux de **36.36%** pour 2022.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes directes locales pour 2022, à savoir :

- Taxe foncière sur propriétés bâties : **36.36 %**
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : **41.42 %**

De plus, Roche aux fées communauté a voté une taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations). Celle-ci apparaîtra sur le relevé de la TFPB 2022.

CCAS



Dispositif "argent de poche"

Comme les années passées, la commune a sollicité l'autorisation des services de l'Etat, pour organiser des chantiers à caractère éducatif.

En juillet, il sera proposé aux jeunes de la commune âgés de 14 à 18 ans, souhaitant y participer, d'effectuer des travaux d'entretien de l'espace public communal et du mobilier urbain, encadrés par les agents techniques aux dates suivantes :

11 - 12 - 18 - 19 et 25 juillet de 9H à 12H

Ils auront également la possibilité d'assurer le service du repas des aînés **le 19 novembre** prochain, encadrés par les membres du Conseil d'administration du CCAS.

Si vous souhaitez participer, merci de venir vous inscrire en mairie avant le 30 juin, aux horaires d'ouverture.

La médiathèque est ouverte et gratuite pour tous, prêt de 20 documents pour 4 semaines.
Le portage à domicile est possible, renseignement par téléphone ou mail.

Actualité de la médiathèque : retrouvez-nous tout l'été !

Animation enfant : Samedi 25 juin

Heure du conte numérique à 10h, sur inscription

Passage de la Caravane Ensorcelée : mardi 28 juin

Venez découvrir de nombreux courts-métrages dans une roulotte à la médiathèque.

De nombreux ateliers sur le cinéma se dérouleront ce jour-là.

Gratuit, sans inscription venez en famille !

Spectacle Théâtre d'ombre au son du Gamelan :

Samedi 2 juillet

La Princesse à la plume blanche

Venez découvrir cet instrument Javanais.

Les marionnettes sont réalisées par le centre de loisirs, la musique créée par Arno Tukiman et jouée par les bénévoles de la médiathèque.

Samedi 2 juillet à 10h salle de l'Abri de l'Ise, gratuit, pour tous !

SPECTACLE DE GAMELAN

libellule 

Théâtre d'ombre

Organisé par la médiathèque de Brie avec Arno Tukiman

SAMEDI
2
JUILLET
10h



www.bibliotheques-rocheauxfees.fr

Salle
L'ABRI DE L'ISE À BRIE

Les marionnettes faites par le centre de loisirs, animées par le club théâtre, au son d'un instrument javanais Gamelan, à ne pas manquer !

Familiales RURALES ASSOCIATION DE BRIE Roche aux Fées COMMUNAUTE Ile & Vilaine

libellule 

Réseau des médiathèques
Au Pays de la Roche aux Fées

Retrouvez tous les renseignements
sur notre site internet :

<http://bibliotheques-rocheauxfees.fr/>



Médiathèques de la Roche aux Fées



Libellulemediatheques

Vous pouvez également nous
contacter par mail :

mediatheque.brie@rafcom.bzh

Ou par téléphone : 02.99.47.23.42

Pendant les heures d'ouvertures :



Mardi: 16h30-18h30

Mercredi: 10h-12h et 13h-18h

Samedi: 10h - 12h

Ludothèque : vendredi 8 juillet

Des jeux de société sont empruntables, 2 par famille, pour 1 mois.
Prochaine soirée jeux : **vendredi 8 juillet de 17h30 à 20h30.**

Château Aventure : Mercredi 13 juillet

Des nouvelles parties de Château Aventure, un mini jeu de rôle narratif formé de petites aventures indépendantes.

Mercredi 13 juillet de 18h30 à 19h30. Gratuit, sur inscription.

Jeux vidéo : Mercredi 28 juillet et jeudi 17 août

Une console switch est mise à disposition, sans accompagnateur à partir de 11 ans.

Nouvelle session Mario Kart Home

circuit **le mercredi 28 juillet, de 14h à 18h** sur inscription.

Session de Just Dance :

Le jeudi 17 août de 16h à 18h.



Comité des fêtes

A son grand regret, le comité des fêtes vous informe de l'annulation de la course de motos prévue le dimanche 19 juin.

Association Graines d'Éveil



Recherche des bénévoles !

L'association compte 5 assistantes maternelles et une quinzaine d'enfants.

La fin de saison arrive et comme tous les ans, notre assemblée générale se tiendra début septembre pour redémarrer 2022/2023.

La Présidente (Mme PELLETIER Linda, assistante maternelle), la secrétaire (Mme LEGROS Stéphanie, assistante maternelle), la trésorière (Mme BERTHELOT Laura, parent), quittent le bureau pour laisser la main.

Nous sommes donc à la recherche de personnes bénévoles pouvant intégrer un de ces postes.

S'il n'y a pas de repreneur, l'association créée depuis 2014, devrait malheureusement s'éteindre.

Le but étant de continuer afin de préserver les matinées d'éveil du vendredi matin à l'espace jeux pour les tout-petits de chaque assistante maternelle.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à joindre :
Mme PELLETIER Linda,

Tout Brie Bouge !

Randonnée gourmande

La prochaine randonnée gourmande aura lieu le **dimanche 25 septembre**.

Le principe est de faire découvrir notre commune sur environ 8 kms, parsemés d'arrêts culinaires, à travers la campagne de Brie.

C'est une activité originale, gourmande, à faire en famille ou entre amis. Nous vous donnons RDV le dimanche 25 septembre prochain à **11h** au départ de la salle l'Abri de L'Ise.

Pour tout renseignements :

- Facebook : toutbriebouge
- Mail : toutbriebouge@gmail.com
- Tél : 06 09 84 74 84



PIMMS – Bus France Services



ANIMATION COLLECTIVE AUTOUR DE L'EAU ET DE L'ENERGIE AU PIMMS MOBILE BUS FRANCE SERVICES

LE 21 JUIN 2022

A RETIERS, PLACE SAINT-PIERRE
10h00-12h30 13h30 - 16h00



**Comment maîtriser son budget eau/énergie ?
Comment consommer mieux & dépenser moins ?**

07.78.81.92.05

Le Pimms Mobile Bus France Services sera sur la place St-Pierre à Retiers mardi 21 juin, pour une animation collective autour de l'eau et l'énergie !

Ce sera l'occasion d'échanger autour de ces thématiques qui font partie de notre quotidien, de rencontrer les Médiateurs-ices Sociaux-les et d'obtenir des goodies avantageux pour vos éco-gestes.

EDF et VEOLIA s'associent pleinement à la démarche et seront présents !

Nous pourrions répondre à toute demande : réaliser des économies d'énergie, mieux comprendre sa facture, distribution de kit de sensibilisation, « expériences » autour l'eau et des ampoules...

On vous attends nombreuses et nombreux ! N'hésitez pas à passer le mot !



Festival « désARTiculé »

La 18^e édition du festival désARTiculé, c'est bientôt !

24,25, 26 juin à Moulins et **9 autres dates** sur 9 autres communes entre le 2 juillet et le 4 septembre

(toutes les infos sur la programmation sur www.ruedesarts.net)



à **Martigné-Fd le 3 juillet**
Cie Non Négociable et Cie Circoco

à **Retiers le 9 juillet**
Cie Dédale de Clown, Cie Rosie Volt et bal avec Paco & Pouppette!

Il y aura aussi le **27 août** à **Marcillé-Robert** puis le **4 septembre** à **Thourie** (clôture du festival).

L'entrée au festival n'est pas payante. Nous encourageons les dons et/ou adhésions sur les sites des spectacles et sur notre site web pour soutenir notre association Rue des Arts et ses actions sur le territoire !

Toutes et tous les bénévoles prêts à donner du temps pour le festival à Moulins, Martigné-Fd ou Retiers sont les bienvenus !

Pour être bénévole au festival désarticulé à Moulins, contactez Anelle par mail : festivaldesarticule.moulins@gmail.com

AU PLAISIR DE VOUS VOIR !!

Rue des Arts
www.ruedesarts.net

Association
RUEDESARTS

Club de l'amitié

Le Club de l'amitié de Brie (50 adhérents en 2022) vous propose des activités les 1ers et 3èmes jeudis du mois.

Par ailleurs, une sortie à Tropical Parc (56) est programmée pour cet été en covoiturage. Si vous êtes intéressés, merci de vous inscrire auprès de :
Jean-Louis COUDRAY au 06.95.79.53.80
ou de Maryvonne GUENE au 06.43.01.18.39



Le Club propose également une marche/balade le 9 juin 2022 à Bourgbarré. Rdv à 14h au parking de la salle l'Abri de l'Ise (covoiturage jusqu'à Bourgbarré).

Préparez vos baskets !

Activité économique Brienne

Naturopathe



Bonjour !

Je m'appelle Estelle ROSE et vous propose en tant que naturopathe un accompagnement santé.

Si vous souhaitez effectuer un bilan de vitalité et recevoir des conseils adaptés à votre situation, je me ferais un plaisir de vous recevoir en consultation.

La naturopathie s'adresse à tous ceux qui veulent prendre leur santé et leur bien-être en main.

Vous pouvez me contacter au 06.71.70.43.74 ou par mail : naturoetplus@gmail.com

Estelle ROSE
« La Vieille Eve » à BRIE



DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL DE LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE PROCÉDURE DE SIGNALEMENT



La destruction des nids de frelon asiatique bénéficie d'une prise en charge financière totale ou partielle sur 94% des communes d'Ille et Vilaine.

Le plan de lutte est soutenu financièrement par les communes, les communautés de communes et le Conseil Départemental.

➔ **En cas de découverte d'un nid, bien respecter la procédure pour obtenir une prise en charge de la demande. La procédure peut varier selon les territoires.**

👁 **Dans tous les cas, contacter la mairie de votre domicile.**

- Si la validation par un référent communal est obligatoire, lui seul pourra valider votre demande et déclencher l'intervention d'un technicien référencé pour le territoire.

- S'il n'y a pas de validation requise par un référent, la mairie peut alors contacter la plateforme départementale ou vous demander directement de le faire pour authentification du foyer et prise de rendez-vous.



Dans tous les cas ne pas contacter directement un prestataire au risque que l'intervention reste à votre charge sans possibilité de remboursement ultérieur

Comment contacter la plate forme départementale?

Par téléphone au 09.75.53.57.91

Par mail : secretariat@fgdon35.fr

La ligne téléphonique étant très sollicitée, il est indispensable de laisser un message vocal pour que votre demande soit prise en compte en indiquant vos coordonnées de rappel.

Afin d'éviter la saturation du standard téléphonique, les appels ne doivent concerner que le signalement des nids de frelon asiatique et jamais la simple présence d'insectes dans l'environnement.

Les demandes relatives au frelon européen, aux guêpes et autres hyménoptères saturent inutilement le standard et sont classées sans suite. Il est conseillé pour ces cas de contacter un prestataire privé à la charge du demandeur.

Opération « collecte de vieux téléphones »



Action commune AMF 35-Orange

Collect'-mobile, un geste pour ma ville



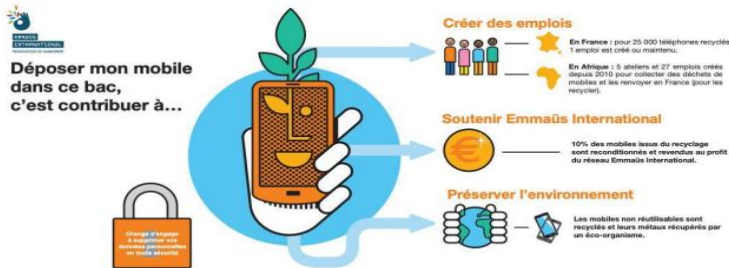
Savez-vous que 100 millions de mobiles dorment dans nos tiroirs ?

Ces millions de smartphones, c'est autant de matières premières rares confisquées. On considère que 80,7% d'un smartphone peut être récupéré pour fabriquer de nouveaux produits. Et pourtant, seulement 15% des 26 millions d'appareils vendus chaque année sont collectés pour être recyclés. Grâce à sa filière de recyclage, Orange offre une seconde vie à vos anciens mobiles oubliés.

En plus de préserver l'environnement, la collecte des mobiles permet de participer à un vaste programme de solidarité en France et en Afrique mis en place et financé par Orange : 25 000 mobiles recyclés, c'est 1 emploi d'insertion créé en France ... et se poursuit en Afrique.

C'est pourquoi, Orange et l'AMF d'Ille et Vilaine s'associent pour proposer à votre commune une vaste opération de collecte et recyclage des mobiles. La campagne 100% gratuite se déroulera du **09/05/2022 au 30/06/2022**.

Alors n'attendez plus, devenez acteur citoyen d'une filière solidaire et responsable et renforcez votre engagement dans la protection de l'environnement.



Des millions de téléphones dorment au fond de nos tiroirs, il est temps de les réveiller.

Déjà 15 millions d'anciens téléphones ont été recyclés par Orange. Vous aussi, rapportez-les vôtres.

Donnons une seconde vie à nos téléphones

Merci de déposer vos anciens téléphones portables en mairie de Brie, aux horaires d'ouverture, dans la boîte qui sera à votre disposition à l'accueil, jusqu'au 30 juin.

BREIZH GO



Inscrivez-vous en ligne sur breizhgo.bzh

à compter de la fin mai 2022

Simple & rapide



→ Au-delà du 18 juillet 2022, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée.

→ Photo d'identité obligatoire.

RENSEIGNEMENTS

www.breizhgo.bzh/transports-scolaires

02 99 300 300 Prix d'un appel local

Du lundi au samedi de 8h à 20h

Email : antennederennes.transports@breizhgo.bzh

REGION BRETAGNE
Espace territorial de Rennes-St Malo-Redon
Antenne des transports de Rennes
283 avenue du général Patton I CS 21101
35711 Rennes Cedex 7

INSCRIPTION EN LIGNE AU TRANSPORT SCOLAIRE



Simple & rapide

Pourquoi s'inscrire en ligne ?

Vous devez réaliser l'inscription au transport scolaire de votre enfant, en vous connectant sur le site breizhgo.bzh à compter de la fin mai. Au-delà du **18 juillet 2022**, une majoration de 30 euros pour inscription tardive sera appliquée. Si votre enfant était déjà inscrit l'année passée, vous recevrez un email vous avertissant de l'ouverture des inscriptions en ligne.

L'inscription en ligne, c'est :

- un espace unique pour l'inscription de vos enfants
- accessible 7 jours/7 et 24h/24
- simple et rapide

En cas de réinscription, les informations concernant votre enfant sont préremplies. Il ne vous reste qu'à les vérifier et à les valider.

Comment réaliser votre inscription en ligne ?

- 1 Rendez-vous sur breizhgo.bzh, rubrique Transports scolaires.
- 2 Choisissez votre département de résidence puis cliquez sur le lien «Inscription en ligne».
- 3 Renseignez une adresse email. Elle vous servira d'identifiant personnel et sera conservée d'une année sur l'autre.
- 4 Répondez à la question suivante : « un de vos enfants était-il inscrit aux transports scolaires pour l'année 2021-2022 ? ».
- 5 Un email vous sera adressé à cette adresse. Il contient un lien vous permettant d'accéder au formulaire d'inscription en ligne.
- 6 Remplissez les différents champs du formulaire en ligne, ajoutez une photo d'identité de votre enfant et validez votre demande.

Une fois la demande validée, vous recevrez un accusé réception par email et vous pourrez accéder à votre espace famille pour suivre l'instruction de votre dossier.

RENSEIGNEMENTS

Site internet : www.breizhgo.bzh

02 99 300 300 Prix d'un appel local

Du lundi au samedi de 8h à 20h

Contactez-nous via le formulaire en ligne : www.breizhgo.bzh/nous-contacter

« Roche aux Fées Communauté »

Maison du Développement - 16, rue Louis Pasteur à Retiers
Ouvert du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
et le vendredi fermeture à 16h30.



► Rappel des services présents à la Maison Du Développement (MDD):

EMPLOI : Renseignements au 02.99.43.64.87

- **Point Accueil Emploi (PAE)** : Tout public, mise en place d'ateliers sur les techniques de recherche d'emploi. Ouvert du mardi au jeudi de 9h à 12h sans rendez-vous, le vendredi sur rendez-vous. Permanence assurée également aux Halles de Janzé, sans rendez-vous le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et sur rendez-vous le lundi de 14h à 17h. Contact : 02 99 47 16 67.
- **Point Informations Jeunesse (PIJ)**, également présent à Janzé au Chêne Jaune : mail : pijjanze@hotmail.fr
- **Mission Locale pour les jeunes entre 16 et 25 ans** du lundi au vendredi (sauf le mercredi)
- **Relais pour l'emploi** : Association intermédiaire pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emplois
- **Boutique de Gestion 35 (BGE 35)** : aide à la reprise et création d'activité. Permanence 1 mardi /2, sur rendez-vous

TRANSPORT : Renseignements au 02.99.43.64.87 (service Transport)

- **Transport à la Demande (TAD)** : Fonctionne du lundi au vendredi de 7h à 20h et le samedi de 7h à 13h.
- **Pass'Jeunes** : Desserte du centre aquatique « Les Ondines » de Janzé du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires, pour les 12-18 ans

SPORT : Renseignements au 02.99.43.42.60 (secrétariat ouvert le mercredi et vendredi matin)

- **Office des Sports du Pays de la Roche aux Fées**

PEITTE ENFANCE : Renseignements au 02.99.43.44.16

- **RIPAME** : Lieu d'information sur les modes d'accueil, aide au rôle d'employeur d'une assistante maternelle et animation de matinées d'éveil par des professionnels, dans les espaces jeux du territoire. Permanence sur rendez-vous le mardi de 14h à 19h, le mercredi de 8h30 à 12h et le vendredi de 13h30 à 16h30. Permanence également assurée aux Halles de Janzé le mercredi de de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

PERMANENCES JURIDIQUES : Renseignements au 02.99.43.64.87

- **Avocat** : 1^{er} vendredi du mois de 14h à 16h30, sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
- **Notaire** : 3^{ème} vendredi du mois, de 14h à 16h, sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
- **Huissier** : 2^{ème} vendredi du mois, 1 mois/2, de 14h à 16h30, sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87

PERMANENCES HABITAT : Renseignements au 02.99.43.64.87 (service Habitat)

- **Architecte conseil** : Permanence 1 fois par mois. Permanences également dans certaines communes (Janzé, Retiers, Essé, Martigné-Ferchaud, ...). Prendre RDV auprès des mairies concernées.
- **Habitat** : Conseil sur les aides financières à la rénovation, accompagnement dans les démarches administratives, ...

MAISON MEDICALE DE GARDE A JANZE :

APPELER LE : 02 99 43 44 45 – Centre hospitalier « La Roche Aux Fées » – 4 rue Armand Jouault 35150 JANZE

Ne jamais se déplacer sans avoir téléphoné au préalable : Le samedi de 12h à 20h
Le dimanche et jours fériés de 8h à 20h

En dehors de ces horaires et pour toute urgence vitale, **APPELER LE 15** : La nuit en semaine, les week-ends et jours fériés de 20h à 9h

PREVENTION DU SUICIDE association vie espoir 2000 écoute téléphonique de 18H00 à 23H30 tel: 0 800 07 11 97

<p>MAIRIE</p> <p>22 rue de Bretagne Tel : 02 99 47 02 85 accueil.mairie@brie.bzh Site internet : www.brie35.fr</p> <p>Ouverture au public :</p> <p>Lundi, mercredi, jeudi, samedi de 9h à 12h Vendredi de 14h à 17h</p>	<p>MEDIATHEQUE</p> <p>2 bis rue du Stade Tel : 02 99 47 23 42</p> <p>Ouverture au public :</p> <p>Mardi : 16h30 à 18h30 Mercredi : 10h à 12h et 13h à 18h Samedi de 10h à 12h</p>	<p>DECHETERIE de JANZE</p> <p>Rue Louis Blériot Tel: 02.99.47.07.52</p> <p>Horaires d'ouverture :</p> <p>Lundi: 10h-12h / 14h-18h Mercredi –Vendredi: 9h-12h / 14h-18h Jeudi: 14h-18h Samedi: 9h-12h / 14h – 18h</p>
<p><u>Rédaction</u> : Commission Communication et Secrétariat de mairie</p>		